Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260527-1027052026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/05/2026

Référence
10/27/05/2026

Objet de la délibération
Buvette du plan d'eau - Tarifs 2026 des boissons, glaces et divers

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage
19/05/2026

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 28/05/2026

Et

Publication ou notification du : 28/05/2026

L' an 2026 et le 27 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, Mme MARQUET Stéphanie, M. DRUET Christophe, Mme BIHAN Catherine, M. GUIFFES Eric, Mme BARGUIL Isabelle.
Excusés : M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique. Absent : M. ABREU Y BRETTEVILLE Damien.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Buvette du plan d'eau - Tarifs 2026 des boissons, glaces et divers

Le maire rappelle à l'assemblée les modalités concernant le fonctionnement du bâtiment d'accueil au plan d'eau d'Ar Lann Vras pour la saison 2026.
L'activité bar implique la mise en service de la régie de recettes instituée par délibération le 25 juin 2008. Par ailleurs, des prix de vente doivent être définis.

Vu la délibération n°26/27/04/2026 portant sur l'ouverture du plan d'eau pour la saison 2026,
Vu la délibération n°05/23/06/2025 portant sur les tarifs des boissons, glaces et divers en 2025,
Considérant les prix d'achat des marchandises en 2026 comparés à ceux de 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs des articles ainsi :

BOISSONS

Breizh Cola (bouteille 33cl)	3,00€
Perrier (bouteille 33cl)	3,00€
Jus d'orange (bouteille 25cl)	2,50€
Orangina (bouteille 25cl)	2,50€
Ice tea (bouteille 25cl)	2,50€
Bière pression (demi 25cl)	**2,80€**
Bière pression (verre)	1,50€
Bière pression (pinte 50cl)	**5,20€**
Bière sans alcool (bouteille)	2,50€
Bière Desperados (bouteille)	3,00€
Bière Abbaye Leffe Blonde (bouteille)	**3,30€**
Vin rouge, blanc ou rosé (verre)	1,60€
Kir (verre ballon)	2,00€
Cidre (bouteille 33cl)	2,50€
Limonade (verre)	1,00€
Diabolo (verre)	2,00€
Sirop à l'eau (verre)	1,50€
Eau minérale (verre)	0,50€
Café	1,50€
Thé	1,50€
Chocolat	2,50€

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260527-1027052026-DE

GLACES	
Cône (4 parfums)	2,50€
Géant (1 parfum)	2,50€
Oasis (glace à l'eau)	1,50€
Bâtonnet (1 parfum)	1,50€
PETITS GÂTEAUX SUCRES	
Galettes bretonnes (sachet 2 unités)	0,20€
Palets bretons (sachet 2 unités)	0,20€
PETITS GÂTEAUX SALES	
Chips (sachet 30 g)	1,00€
Cacahuètes (sachet 150 g)	1,50€
CHARBON DE BOIS	
Sac 2,5 kg	6,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs ainsi présentés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)